

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2016

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane - MAILLIOT Jacques - MEYER Huguette - BOULET Alexis - CABOCEL Marie-Christine - BABOU-GALMICHE Nathalie - DOMGIN Jean-Luc - GEORGES Véronique - JEANDEL Gilles - LAMY Benoît - LHOMME Denis

Absents excusés : Monique GRIDEL qui donne pouvoir à Stéphane LEJEUNE  
Jessica PELC qui donne pouvoir à Benoît LAMY  
Didier CHASSATTE et Philippe WEHRLIN

Secrétaire de séance : Véronique GEORGES

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance par courrier n'ayant d'autres questions à formuler signent le registre des délibérations.

Intervention du Major Pascal Martinet sur le protocole de participation citoyenne « voisins vigilants ».

#### **(7.1.) 1/ / Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015 arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté :	87 048.03 €
Dépenses de Fonctionnement :	-527 198.17 €
Recettes de Fonctionnement :	600 537.60 €
* Excédent de Fonctionnement :	<b>160 387.46 €</b>
Déficit d'investissement reporté :	-90 052.71 €
Dépenses d'Investissement :	-205 656.22 €
Recettes d'Investissement :	233 347.75 €
* Déficit d'Investissement :	<b>-62 361.18 €</b>
***Excédent de clôture :	<b>98 026.28 €</b>

Compte tenu des restes à réaliser (13 288.00 €), le besoin de financement est de 75 649.18 €.

#### **(7.1.) 2/ Approbation du compte de gestion 2015**

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 du budget de la commune a été réalisée par la trésorière en poste à Einville au Jard et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion de la trésorière, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

#### **(7.1.) 3 / Affectation du résultat**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,

Considérant l'excédent de fonctionnement de 160 387.46 €,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de :

75 649.18 € au compte 1068 (investissement)

84 738.28 € au compte 002 (fonctionnement).

et de reporter au compte 001 en dépenses le résultat d'investissement 2015 établi à 62 361.18 €

#### **(7.2) 4/ Vote des taxes**

Sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le taux des taxes de 1 % pour l'année 2016 par rapport à l'année précédente.

Soit :

Taxe d'Habitation :	19.98 % à 20.18 %
Taxe Foncière bâti :	15.26 % à 15.41 %
Taxe Foncière non bâti :	15.76 % à 15.92 %
Contribution Foncière des Entreprises :	18.38 % à 18.56 %

Le produit fiscal attendu est de 266 137 € auquel un prélèvement de 56 321 € sera effectué au titre du FNGIR.

#### **(7.5.2.) 5 / Subventions aux associations**

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Football Club de Sommerviller	1 300,00 €
Foyer Rural - Centre Aéré	2 700,00 €
Club de l'Age d'Or	450,00 €
Club Canin de Sommerviller	650,00 €
Tennis Club	Avance sur 5 ans pour travaux électricité
Amicale des Vignerons	200,00 €
Comité des Fêtes.	5 000,00 €
Association des Boulistes	700,00 €
Chorale – les Voix d'Aulnes	250,00 €

Soit un total de 11 250 € au compte 6574.

#### **(7.1) 6/ Vote du budget**

Le budget primitif de la commune pour l'année 2016, présenté par monsieur Jacques MAILLIOT, Adjoint aux Finances, est voté à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement équilibré à 637 127.28 €

Investissement équilibré à 238 780.46 €

Soit un total de 875 907.74 €

Il est précisé que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il a été voté : par chapitre pour la section investissement sans opérations, par chapitre pour la section fonctionnement.

#### **(7.6.2.) 7.1/ Demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local – Eclairage public**

La commune de Sommerviller envisage le changement de son éclairage public dans un but d'économie d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de remplacement de l'éclairage public dans un but d'économie d'énergie pour un montant de 91 132 € HT
- décide de sa réalisation dès réception de l'accusé réception des services de l'Etat,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de la Préfecture une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

### **(7.6.2) 7.2/ Demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local – Toiture de l'école**

La commune de Sommerviller envisage le changement de la toiture de l'école dans un but d'isolation du bâtiment et donc d'économie d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de changement de la toiture de l'école dans un but d'isolation du bâtiment et donc d'économie d'énergie pour un montant de 8 383.40 € HT
- décide de sa réalisation fin 2016 - début 2017,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de la Préfecture une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

### **(7.10) 8/ Facturation du gaz au tennis club de Sommerviller**

Début avril 2015, les locaux du tennis Club ont été raccordés au réseau de gaz (en remplacement d'une citerne).

La mairie reçoit les factures de consommation de gaz. Il convient donc de refacturer au tennis club les sommes réglées. Une facture récapitulative sera émise chaque année par la mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette annuel à l'encontre du tennis club de Sommerviller correspondant à la consommation de gaz des locaux du tennis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

### **(7.10) 9 / Bilan du périscolaire**

Lors de la réunion du RPI, le bilan de l'année passée a été présenté.

Le déficit a augmenté à cause des mercredis après-midi où la fréquentation est très faible. Il a été décidé de les arrêter après les vacances de Pâques.

Le bilan définitif du périscolaire pour l'année 2014 fait apparaître un déficit de 10 300.17 €. Solde réparti comme suit : 273.42 € Sommerviller et 323.69 € Crévic

Le bilan provisoire du périscolaire pour l'année 2015 (il manque le solde du Contrat Enfance Jeunesse versé par la Caisse d'Allocations Familiales) fait apparaître un déficit de 17 898.17 €, soit une participation de 10 363.58 € pour Sommerviller et 7 652.59 € pour Crévic.

Il est donc proposé d'émettre un titre de recette de 7 976.28 € (323.69 € + 7652.59 €) à l'encontre de la commune de Crévic, correspondant à sa participation pour le périscolaire des années 2014 et 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le bilan périscolaire ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 7 976.28 € à l'encontre de la commune de Crévic.

### **(4.2.1) 10/Contrats aidés**

Il est proposé de signer 3 contrats aidés pour le service technique dès que possible.

Caractéristique du contrat CAE : 20 heures / semaine pour un an avec une prise en charge de 70 % par l'Etat, payé au SMIC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer trois postes en CAE au service technique, deux postes début avril et un poste début mai avec les caractéristiques suivantes : 20 heures par semaine, payé au SMIC avec une prise en charge de 70 % par l'Etat.

### **(7.10) 11/ Convention tripartite pour le traitement des déchets communaux autre que ménagers**

Le maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois a conclu le 7 juillet 2015 un marché global de traitement des déchets ménagers et assimilés dont le lot 1 intitulé « traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants » a été attribué à la société Onyx Est, groupe Veolia.

Le maire rappelle que les communes peuvent utiliser le centre de transfert situé à Ludres, Parc du bois de Chaumont impasse Bernard Palissy pour l'élimination des déchets issus de leur activité.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention tripartite dont les conditions sont les suivantes :

- Elle sera valable 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pourra être reconductible deux fois un an par reconduction expresse selon les conditions de reconduction du marché de traitement avec l'exploitant
- Le coût au 01/01/2016 est le suivant :
  - Rémunération : 100,00 € HT/tonne (révision au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à appliquer selon formule de révision du marché)
  - T.G.A.P en vigueur en supplément

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce contrat (joint en annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ▲ **adopte** d'établir la convention présentée par le maire,
- ▲ **autorise** le maire à signer ce document contractuel.

### **12/ Déclarations d'intention d'aliéner**

- Monsieur WEHRLIN et Madame MOLAT, 2 rue des Savelons, D 168, D778 et D779, maison,
- SCI MAYA, 28 rue d'Alsace, D818 et D819, 603 m<sup>2</sup>, local d'activité de 26 m<sup>2</sup>,
- M. et Mme GEOFFROY, 49 rue d'Alsace, D281 et D271, 945 m<sup>2</sup>,

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Un débat a lieu sur l'entretien du chemin du halage et éventuellement une réfection légère permettant d'éviter la formation de trous.

Commission fleurissement : plantations le 4 juin 2016 – remise des prix le 18 novembre 2016 à 19 heures.

Run and bike du 24 avril 2016 : réunion de préparation le 29 mars 2016 à 20 heures 30.

Prochain conseil municipal : 11 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes